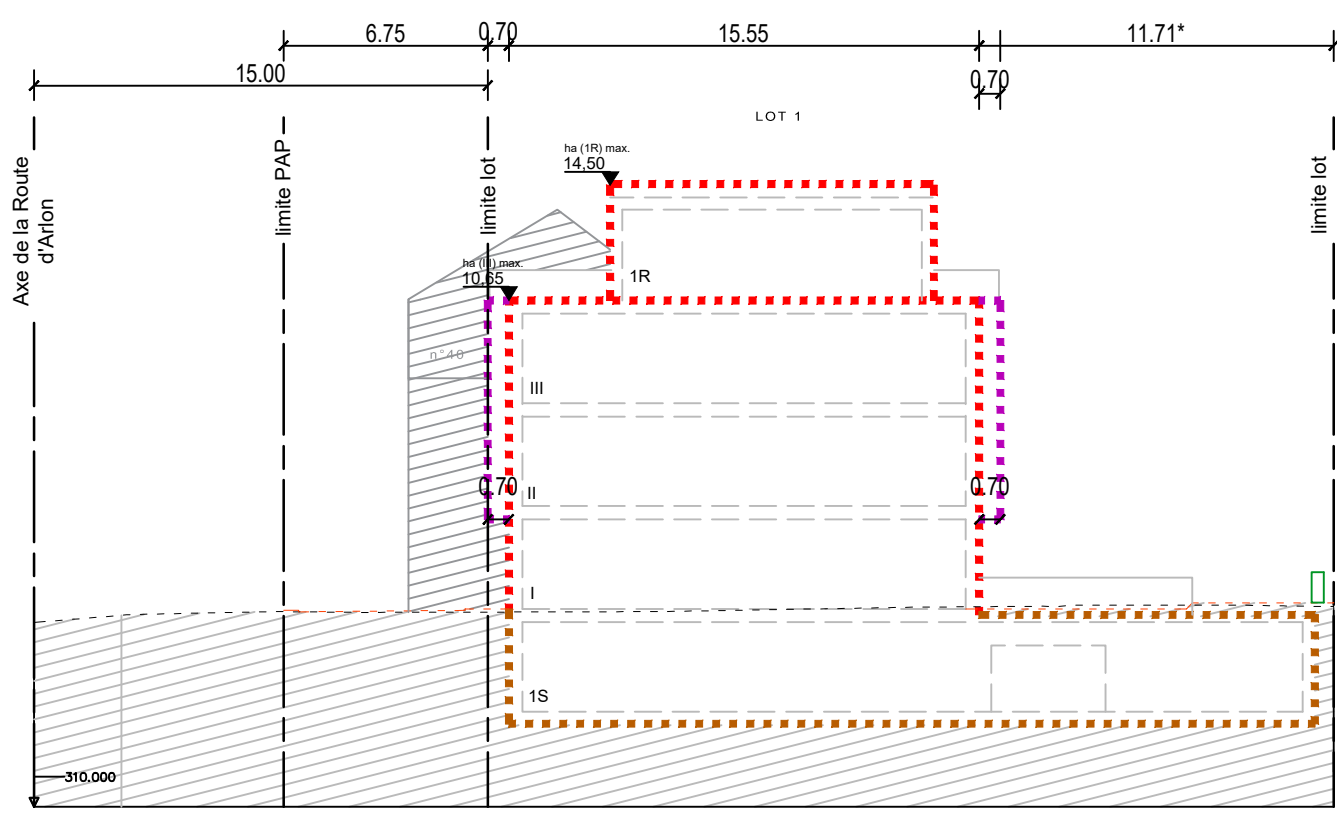
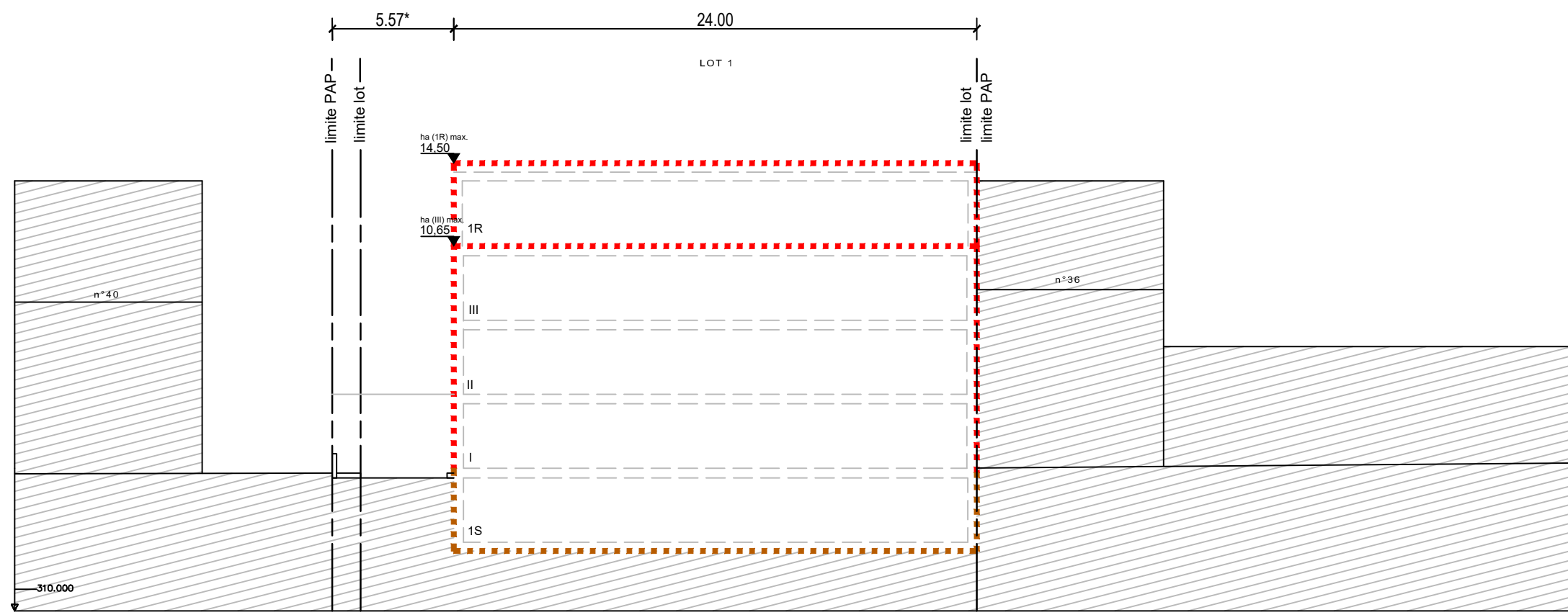


COUPE A - A



COUPE B - B



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT		surface du lot / de l'îlot [ares]		surface du lot / de l'îlot [m ²]	
surface d'emprise au sol [m ²]	min	max	min	max	surface constructible brute [m ²]
surface de scellement du sol [m ²]	max	min	max	min	type et nombre de logements
type de toiture	max	min	max	min	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions	max	min	max	min	hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- limite PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% / y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

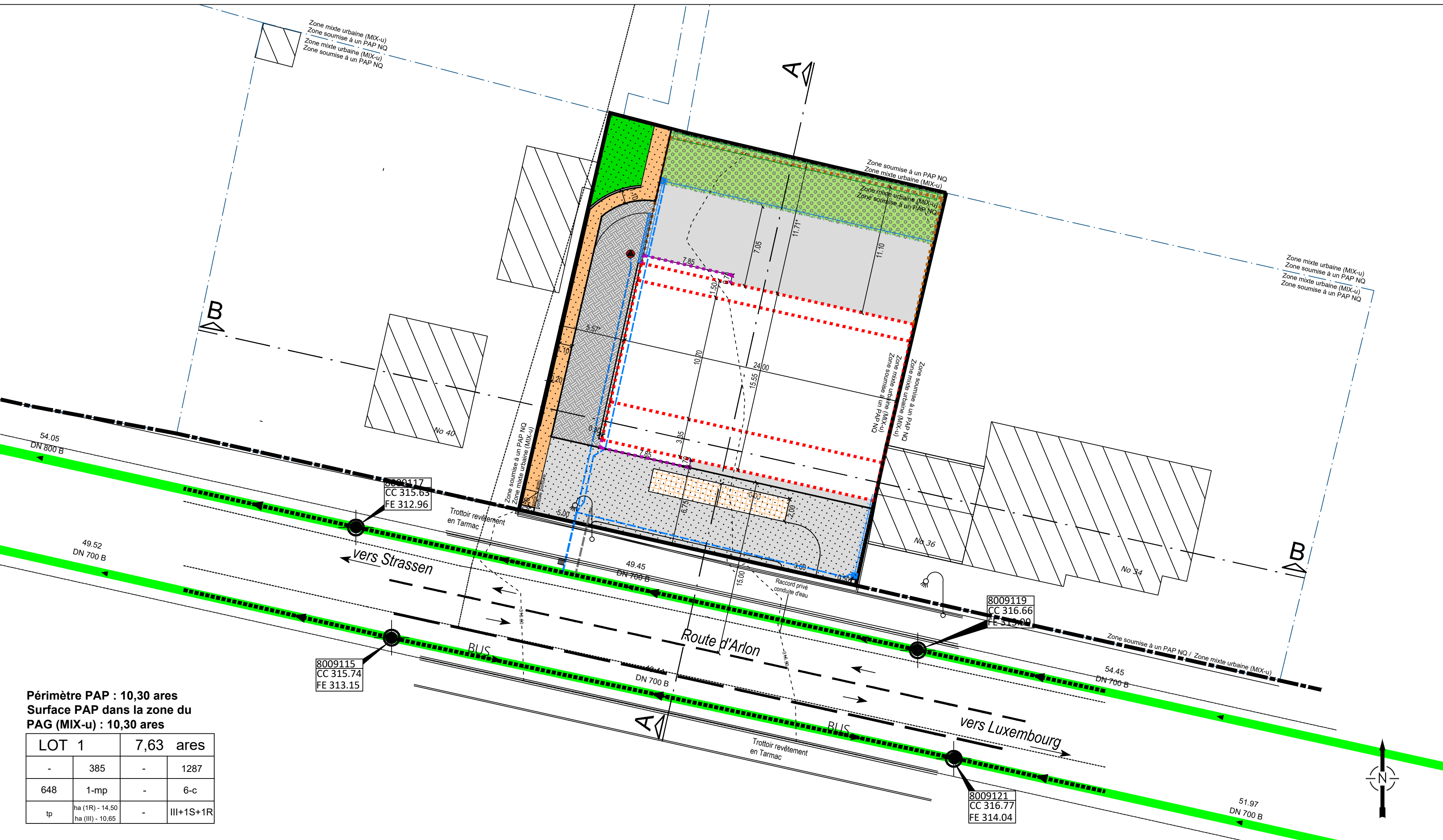
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- limite parcellaire (parcelles inscrites à l'ACT)
- construction existante
- canalisation pour eaux mixtes existante
- caniveaux de drainage
- bouches d'égout
- pompe de relevage
- pergola dotée de plantes grimpantes ou toit végétalisé
- cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- mp maison plurifamiliale



Périmètre PAP : 10,30 ares
Surface PAP dans la zone du PAG (MIX-u) : 10,30 ares

LOT 1	7,63 ares		
-	385	-	1287
648	1-mp	-	6-c
tp	ha (1R) - 14.50	-	III+1S+1R
	ha (III) - 10.65	-	

© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (2015) - copie et reproduction interdites

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION	N° CAD: 191091-13-100-001a.dwg
A	CBO	19.10.2022	MUR	Adaptations suite remarques de AC Strassen (courriel du 06.10.2022)	

M. OUVRAGE : Administration Communale de Strassen
Dessiné par : CBO
Date : 08.11.2022

PROJET : P.A.P. '38, route d'Arlon' à Strassen
Contrôlé par : TMO
Date : 08.11.2022

OBJET : Projet d'aménagement particulier
partie graphique
Responsable : MUR
Date : 08.11.2022

Echelle : 1 : 250

N° DU PLAN : 191091-13-100-001a

BEST Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tél. : 349090 Fax: 349433
INGENIEURS-CONSEILS E-mail : best@best.lu